

Avis de recherche

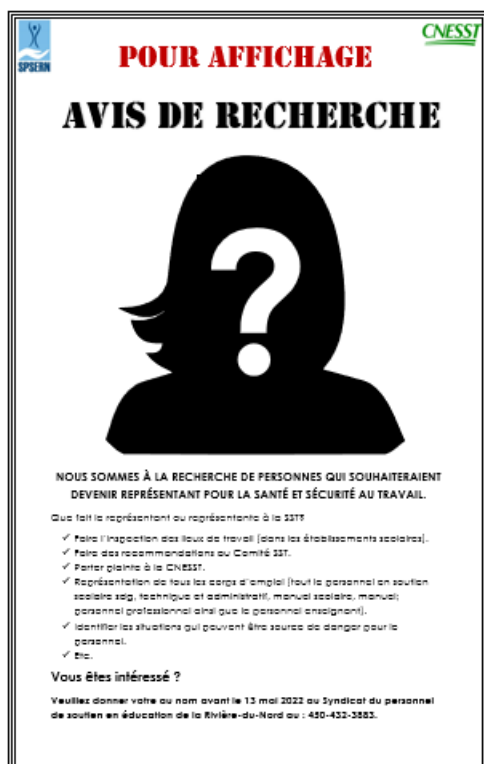
Nous sommes à la recherche de personnes qui souhaiteraient devenir représentant pour la santé et sécurité au travail.

Que fait le représentant ou représentante à la SST?

- ✓ Faire l'inspection des lieux de travail (dans les établissements scolaires).
- ✓ Faire des recommandations au Comité SST.
- ✓ Porter plainte à la CNESST.
- ✓ Représentation de tous les corps d'emploi (tout le personnel en soutien scolaire sdg, technique et administratif, manuel scolaire, manuel, personnel professionnel ainsi que le personnel enseignant).
- ✓ Identifier les situations qui peuvent être source de danger pour le personnel.
- ✓ Etc.

Vous êtes intéressé ?

Veillez donner votre nom avant le 13 mai 2022 au Syndicat du personnel de soutien en éducation de la Rivière-du-Nord au : 450-432-3883.



Négos 2023 – Consultation

Malgré le fait que nous commençons tout juste l'application de notre nouvelle convention, nous sommes déjà en consultation pour nos futures négociations.

Dans un souci constant de bien vous représenter, votre fédération mène **du 27 avril au 20 mai 2022** une consultation en ligne pour la prochaine ronde de négociations. Cette consultation est articulée autour de cinq thèmes. Nous voulons connaître vos priorités et recueillir vos commentaires sur des enjeux qui touchent vos conditions de travail.

Vous pouvez compléter la consultation avec le lien suivant : <https://fpss.lacsq.org/fr/2022/04/27/negos-2023-2e-phase-de-consultation/>

S'il vous est impossible d'y avoir accès en ligne, nous pouvons, sur demande, vous fournir une version papier du formulaire de consultation.

Prochainement, la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) tiendra également une consultation touchant d'autres enjeux tels que le salaire, la retraite et les droits parentaux.

Votre participation est entièrement volontaire et totalement anonyme. Vous n'aurez pas à vous identifier. Nous recevons les résultats pour notre syndicat après la consultation, ceci nous permettra d'identifier les revendications pour les 35 000 membres.

Votre opinion est importante pour nous, puisqu'elle contribuera à définir nos orientations futures. Nous vous remercions à l'avance de prendre le temps d'y répondre et, ainsi, de contribuer à cet important travail d'analyse.



Séance d'affectation juin 2022 – Secteur direct aux élèves

Comme vous êtes déjà au courant, la séance d'affectation se fera informatisée.

Le Centre de services scolaire a émis un « Informateur spécial » à cet effet. Celui-ci vous a été acheminé dans votre courriel CSSRDN le 26 avril dernier. Il est très important de le consulter et de le garder.

Voici les détails importants pour les étapes. Étant donné que la première étape a été fusionnée dans notre convention collective, vous aurez seulement une étape pour tout le personnel régulier permanent et le personnel régulier non-permanent.

Le plan des effectifs provisoire 2022-2023 sera disponible en consultation dans la semaine du 30 mai 2022.

1^{RE} ÉTAPE : du 3 juin à 16 h 00 au 7 juin à 10 h 00

Pour qui ? Salariés permanents et salariés réguliers non permanents

Objectifs : Comblement des postes vacants, par ancienneté, parmi les salariés permanents et non-permanents à temps complet ou à temps partiel dont le poste est aboli ou qui sont supplantés

DÉROULEMENT : Vous pouvez consulter et faire vos choix virtuellement;

- ✓ Vous devez **OBLIGATOIREMENT** faire des choix. Les choix sont illimités et doivent être placés en ordre de préférence dans l'outil informatisé;
- ✓ **IMPORTANT :** Si vous souhaitez conserver votre poste, vous devez le sélectionner comme premier choix;
- ✓ Vous pouvez choisir des postes avec un plus grand nombre d'heures et choisir des postes dans une autre classe d'emploi en promotion ou en rétrogradation à cette étape;
- ✓ Choisir volontairement un poste en dessous de 26h15 vous fera perdre votre permanence;
- ✓ Un salarié régulier permanent ne peut être supplanté par un salarié régulier non permanent;
- ✓ La clause ascenseur est appliquée systématiquement si un poste se libère et fait partie de vos choix selon l'ordre de préférence et l'ancienneté;
- ✓ Le CSSRDN peut « réserver » un poste afin d'éviter une protection salariale aux salariés abolis ou supplantés;
- ✓ Tous les postes dans votre classe d'emploi seront disponibles afin de sélectionner vos choix. Les choix sont illimités et doivent être placés en ordre de préférence dans l'outil informatisé;
- ✓ Les postes protégés seront visuellement présents, mais ne vous seront pas octroyés (ex. : poste protégé pour la stabilité d'un élève, clause 7-3.25);
- ✓ Tous les salariés recevront un courriel de confirmation de poste à la fin de cette première étape et les directions seront informées;
- ✓ Le résultat de la 1^{ère} étape sera disponible en ligne à la suite de l'envoi des courriels dans les meilleurs délais;
- ✓ Votre dossier doit avoir été préalablement mis à jour à la réception du SRH avec les documents pertinents pour pouvoir accéder à une promotion.

2^È ÉTAPE : du 14 juin à 16 h 00 au 16 juin à 8 h 00

Pour qui ? Personnel de soutien présent sur la LPE (incluant le personnel temporaire et les surveillants du chapitre 10.

Objectifs : Comblement des postes restés vacants à la première étape.

DÉROULEMENT : Vous pouvez consulter et faire vos choix virtuellement.

- ✓ Les postes seront octroyés par classe d'emploi et par ordre de priorité;
- ✓ Tous les postes dans votre classe d'emploi seront disponibles afin de sélectionner vos choix. Les choix sont illimités et doivent être placés en ordre de préférence dans l'outil informatisé;
- ✓ Tous les salariés recevront un courriel de confirmation de poste à la fin de cette étape et les directions seront informées;
- ✓ Le résultat de la 2^e étape sera disponible en ligne à la suite de l'envoi des courriels dans les meilleurs délais;
- ✓ Votre dossier doit avoir été préalablement mis à jour (diplôme requis, test linguistique, etc.)

3^È ÉTAPE : 23 juin 2022

Pour qui ? Personnel de soutien n'étant pas sur la LPE;

Objectifs : Comblement des postes restés vacants aux deux premières étapes.

DÉROULEMENT : Vous pourriez recevoir un appel téléphonique afin de vous faire offrir un poste.

4^È ÉTAPE : 10 août 2022

Pour qui ? Personnel de soutien n'étant pas sur la LPE;

Objectifs : Comblement des remplacements annuels offerts pour l'année scolaire.

DÉROULEMENT : Vous pouvez consulter et faire vos choix virtuellement.

L'Exécutif du SPERN

Brigitte Beaudry
Présidente

Stéphanie Tremblay
Vice-présidente au secrétariat et
à la trésorerie

Sylvie Bacon
Vice-présidente à la CNESST

Sylvie Levert
Vice-présidente aux relations de
travail et aux communications